

Réforme du Code minier

Réunion des Carriers du 11/06/2013

Henri CURE – DREAL MP - DSSS



PREFET
DE LA REGION
MIDI-PYRENEES

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Deux parties

Codification de la partie réglementaire du code minier (à droit constant)

- Passage en CSC le 25 septembre 2012
- Exercice suspendu par demande conjointe du MRP et du MEDDE le temps de la réforme du code minier

Réforme du code minier

- Communication de Delphine Batho en conseil des ministres le 5 septembre 2012 qui institue un groupe de concertation informel (industriels, associations de protection de l'environnement, syndicats, experts techniques et juridiques) présidé par Thierry Tuot conseiller d'Etat

Réforme du code minier

1ère phase: concertation

Réunions du groupe de concertation une fois par semaine de début octobre à début décembre

Présentation par Thierry Tuot des grands axes de la réforme, issues des débats du groupe de concertation aux ministres concernés (MRP, MEDDE, MOM)

Communication en conseil des ministres le 6 février 2013 présentant les principes retenus pour la réforme

Réforme du code minier

Communication du 6 février 2013

Objectifs

- mettre le code minier en conformité avec la Charte de l'environnement
- d'assurer aux activités minières la sécurité juridique qui leur est indispensable.

Grands principes retenus

- moderniser le modèle minier français,
- assurer la mise en oeuvre effective de la participation du public définie à l'article 7 de la Charte de l'environnement,
- mieux prendre en compte dans les procédures la sécurité des travailleurs, la sécurité publique et la protection de l'environnement

Réforme du code minier

Principes mis à l'étude:

- l'élaboration d'un schéma national minier,
- la distinction entre l'exploration à des fins d'acquisition de connaissances scientifiques et l'exploration à des fins d'exploitation,
- la possibilité que la procédure de délivrance soit, dans certains cas, conduite par une instance indépendante,
- l'amélioration du dispositif d'indemnisation des dégâts de l'« après-mines »,
- la création d'un Fonds de solidarité nationale permettant de suppléer les exploitants défaillants,
- la révision de la fiscalité minière,
- le maintien et l'approfondissement d'un code minier adapté aux spécificités de l'outre-mer.

Réforme du code minier

2ème phase: rédaction du projet de loi

T.Tuot préside un groupe de trois juristes (maître des requêtes du Conseil d'Etat + DAJ MEDDE + DAJ MRP) chargé de rédiger le projet de loi de réforme du code minier

Ce groupe restreint de rédacteurs se réunit une fois par semaine, leurs propositions (par paquets de 50 articles environ) sont ensuite envoyées aux DAC « techniques » puis aux membres du groupe de concertation, qui sont invités à réagir et à amender le projet de texte.

Les points de désaccord sont ensuite débattus lors des réunions du groupe de concertation (deux ont eu lieu pour le moment, deux autres sont prévues).

Le projet de loi passera ensuite au Conseil d'Etat (section des TP) puis sera déposé au Parlement afin de permettre son adoption à l'automne 2013.